
ÉPIISODES ET VIES RÉVOLUTIONNAIRES
Nouvelle série

ALEXANDRE ZÉVAÈS

Les Proscrits
de
La Commune



A PARIS, AU BUREAU D'ÉDITIONS

La chasse aux vaincus

La défaite de la Commune est suivie de la plus monstrueuse et de la plus sanglante répression.

Ceux des communards qui ont pu se soustraire aux dénonciations anonymes, aux arrestations, aux exécutions sommaires de la rue et des cours martiales, ou à ces mitrailleuses judiciaires que furent les conseils de guerre de Versailles et autres lieux¹, s'efforcent de gagner l'étranger.

Mais, à l'idée que quelques-uns des vaincus pourraient échapper aux rigueurs de la répression et, la frontière franchie, trouver un refuge sur une terre hospitalière, Jules Favre, ministre des Affaires étrangères du gouvernement dit de la Défense Nationale, adresse à tous les agents de la France à l'extérieur la circulaire suivante :

L'œuvre abominable des scélérats qui succombent sous l'héroïque effort de notre armée ne peut être confondue avec un acte politique.

Elle constitue une série de forfaits prévus et punis par les lois de tous les peuples civilisés. L'assassinat, le

1. Vingt-six conseils de guerre fonctionnent ainsi à Versailles, Saint-Cloud, Saint-Germain, Rambouillet, Sèvres, Paris, etc. En 1795, après l'équipée royaliste de Quiberon, pour composer les conseils de guerre qui devaient juger les Vendéens, il avait fallu contraindre à cette besogne judiciaire les officiers de la première République. En mai 1871, les officiers de Badinguet et de Bazaine, les capitulards de Sedan et de Metz, briguent l'honneur de juger les insurgés parisiens. Et durant de longs mois, 1.509 galonnés, dont 14 généraux, 266 colonels ou lieutenants-colonels, 284 commandants, sont improvisés présidents, juges et commissaires du gouvernement et condamnent à tour de bras.

vol, l'incendie, systématiquement ordonnés, préparés avec une infernale habileté, ne doivent permettre à leurs auteurs et complices d'autre refuge que celui de l'expiation légale.

Aucune nation ne peut les couvrir d'immunité, et sur le sol de toutes leur présence serait une honte et un péril.

Si donc vous apprenez qu'un individu compromis dans l'attentat de Paris a franchi la frontière de la nation près de laquelle vous êtes accrédité, je vous invite à solliciter des autorités locales son arrestation immédiate et à m'en donner avis de suite pour que je régularise cette situation par une demande d'extradition.

En même temps, Jules Favre multiplie auprès des chancelleries les démarches officielles et officieuses pour aboutir à ses fins. Le gouvernement de Thiers, si plat, après la défaite, devant Bismarck et les monarchies européennes, se montre, en la circonstance, hautain et exigeant. Aprement, violemment, il insiste pour la livraison des fugitifs, au nom des « lois de tous les peuples civilisés ».

Mais que se passe-t-il en Europe au lendemain de la semaine sanglante ? A peine le drapeau rouge de la Commune est-il tombé dans le sang du dernier fédéré que ce drapeau est ramassé par les travailleurs de partout qui en font leur signe de ralliement. A peine le cri de « Vive la Commune ! » est-il étouffé au Père-Lachaise par les dernières décharges des mitrailleuses versaillaises, qu'il éclate plus nombreux et plus puissant, repris par l'universalité du prolétariat. Au Reichstag, Bebel et Liebknecht se proclament « solidaires de leurs frères de Paris » et s'écrient : « Et nous aussi, nous déboulonnerons nos colonnes Vendôme ! ». En Suisse, en Belgique, etc., les travailleurs se lèvent pour s'opposer à l'extradition des « échappés ». Et c'est sous cette pression vigoureuse et indignée de l'opinion populaire, que les nations européennes, après avoir témoigné de quelque hésitation, refusent de livrer les vaincus qui leur ont demandé asile.

De Londres, Gladstone, président du Conseil, répond à Favre que « son gouvernement aura à examiner jusqu'à quel point et dans quelle mesure les personnes réclamées par les autorités françaises pourront être considérées comme des accusés politiques ». Ce qui, en style diplomatique, constitue une fin de non-recevoir.

Plusieurs milliers de travailleurs doivent ainsi la sécurité à l'attitude de l'aristocratique Grande-Bretagne, dont s'inspirent les autres États.

C'est surtout en Angleterre, en Suisse et en Belgique que se réfugient les proscrits.

En Angleterre

ILS sont plusieurs milliers, répartis à Londres et dans les principales cités de la Grande-Bretagne.

Sauf pour quelques-uns — possesseurs, comme Edouard Vaillant, d'une certaine fortune, ou, comme Granger et Edmond Levraud, d'une modeste aisance — le problème de l'existence matérielle se pose cruellement pour la presque totalité des exilés.

Comme au lendemain de la proscription qui suivit le Deux Décembre, il est, pour les ouvriers manuels, relativement plus aisé à résoudre. Bien que — surtout à cette époque — les corporations anglaises se montrent assez fermées, il y a, dans les ateliers, dans les usines, sur les chantiers, du travail pour ceux qui, pourvus d'un métier qualifié, cherchent, avec quelque insistance, de l'embauche.

Camélinat, bronzier, Jules Joffrin, mécanicien, Theisz, ciseleur, excellents ouvriers dans leur profession, trouvent assez rapidement à s'employer.

Langevin, l'ancien membre de la Commune pour le XV^e arrondissement, travaille comme tourneur sur métaux.

Ledruux, ouvrier typographe, exerce son métier dans une imprimerie londonienne.

C'est aussi dans une imprimerie que se place comme correcteur le baron de Marguerittes, baron authentique et blanquiste non moins authentique.

Deux autres blanquistes, Léon Gondard et Pierre Mallet, pratiquent le dessin sur porcelaine, et leur virtuosité incontestable leur vaut, au bout de quelque temps, autorité et succès.

Victor Richard, simple combattant de l'insurrection, bourguignon intelligent et débrouillard, ami intime de Camélinat, s'installe comme épicier. Très entendu en affaires, il importe le moulin à café et apprend aux Londoniens l'art de faire du café à la française. Son négoce lui conquiert, au bout de quelques années, une enviable aisance qui serait devenue une fortune s'il n'avait eu la main toujours largement ouverte en faveur des proscrits malheureux ¹.

Plus difficile est la situation des travailleurs intellectuels — professeurs, journalistes, hommes de lettres, artistes, etc.

Charles da Costa, dont le frère Gaston est au bagne de la Nouvelle-Calédonie et qui, lui, a réussi à s'évader miraculeusement des pontons, donne de plus ou moins intermittentes leçons particulières.

Eugène Chatelain, poète et journaliste révolutionnaire, féru des théories médicales de Raspail qui lui tiennent lieu de diplôme, s'improvise médecin à Jersey.

Pillotell, le vigoureux et nerveux caricaturiste — Pille-hôtel, comme l'appelaient injurieusement les feuilles versaillaises — se transforme en dessinateur pour journaux de mode.

Lissagaray, le journaliste brillant et incisif, tout en réunissant les matériaux nécessaires à la rédaction de son admirable *Histoire de la Commune*, dont une première édition paraîtra en 1878 à

1. Il accueillit ainsi Padlewski, l'exécuteur du policier tsariste Seliverstov, puis Louise Michel et les nombreux exiles que les lois scélérates contraignirent à chercher asile en Angleterre. A tous, Richard ouvrit sa porte et sa bourse. Aussi la police anglaise et le camp bourgeois le considéraient-ils comme un carbonaro redoutable. Il nous souvient qu'au cours d'un voyage à Londres, voulant lui rendre visite et ignorant son adresse exacte, nous la demandâmes à un policier de Tottenham-Court road : « Oh ! s'exclama-t-il, *the french anarchist's shop* (la boutique de l'anarchiste français) ? Là, tout près, *sir*, dans Charlotte street. Vous y verrez une belle clique l... »

Bruxelles, fait un peu tous les métiers pour vivre, écrit, confère, donne quelques leçons, tente même à Jersey l'exploitation, hélas ! infructueuse, d'un Casino.

Barrère (Camille), qui, sous la Commune, fut l'un des principaux collaborateurs du journal *la Sociale* et y publia même son retentissant article sur le déboulonnement de la Colonne¹, mais qui, de Londres, négocie avec Gambetta et deviendra plus tard l'un des ambassadeurs les plus notoires de la troisième République, prélude à sa diplomatie future par la publication d'un éphémère *Courrier de l'Europe*.

Hector France, le romancier trop injustement oublié aujourd'hui, l'auteur des *Nuits de Londres* et de ce beau livre *l'Homme qui tue*, réussit à devenir professeur de littérature à l'Université de Woolvich.

C'est également la littérature qu'enseigne à Oxford Charles Longuet, ancien membre de la Commune pour le XVI^e arrondissement, ancien directeur du *Journal Officiel* de la Commune, qui

1. « *La colonne fut...* Tels sont les trois mots mémorables que, sous peu de jours, nous pourrons prononcer sans sortir des limites de la vérité.

« Déjà, les échafaudages sont dressés et les ouvriers travaillent avec ardeur au procédé qui renversera d'un seul coup l'édifice monstre et le monstre qui couronne l'édifice.

« Il est là encore, le César moderne, l'homme fatal de la France, planant du regard sur le berceau de la Révolution dont il souilla la robe. D'abord travesti d'une redingote par un roi qui voulait le singer, drapé depuis par le neveu dans les plis d'une toge romaine, il est resté sur un piédestal, pendant un demi-siècle, l'incarnation du despotisme, le symbole de la tyrannie.

« Les tempêtes révolutionnaires ont passé à ses pieds, balayant impétueusement devant elles turpitudes et ordures royales. Mais, amère dérision ! elles ont épargné constamment le monument qui représente le militarisme exécré...

« La Commune a ordonné la destruction solennelle de ce trophée sinistre. C'est justice... »

(*La Sociale*, numéro 41, mercredi 10 mai 1871, 20 prairial an 79.)

épouse en 1873 Jenny Marx, fille du grand théoricien socialiste.

C'est encore la littérature et la langue françaises qu'enseigne à l'École navale de Dartmouth Brunel (Antoine), ancien officier de l'École de cavalerie de Saumur, ancien lieutenant-colonel de la garde nationale de Paris et membre de la Commune pour le VII^e arrondissement.

Ancien employé à l'hôtel de ville de Paris, puis professeur libre, auteur d'une *Histoire du moyen âge* qui n'est pas sans mérite, élu membre de la Commune par le I^{er} arrondissement, Jules Andrieu vit assez pauvrement en donnant des leçons.

Emile Eudes, le fidèle disciple et compagnon de Blanqui dans toutes les luttes de la fin de l'Empire, le condamné à mort du conseil de guerre d'août 1870 pour l'affaire de la Villette, le général de la Commune, réussit à quitter Paris et à gagner l'Angleterre par... Moulins et Genève. Avec Jean-Baptiste Gausseron, autre blanquiste réfugié, il s'adonne au commerce des livres anciens comme correspondant du libraire-éditeur Auguste Eudes, son parent, qui a à Paris une maison importante. Gausseron et le général Eudes exercent ce commerce pendant leurs premières années d'exil, alors qu'ils sont fixés à Edimbourg et à Glasgow. Par la suite, muni d'un brevet de titularisation, Eudes devient professeur de français à l'École navale anglaise (*Royal Naval School*) et ne quitte cet emploi qu'en 1881 lorsqu'il revient en France, à la suite de l'amnistie¹.

Vermersch (Eugène) a, hélas ! une série de tribulations douloureuses et fâcheuses. Il s'était fait connaître, dans les dernières années de l'Empire, par sa collaboration aux feuilles de l'opposition du

1. Quant à Gausseron, à son retour, il subira avec succès le concours de l'agrégation des langues vivantes, deviendra professeur au lycée Janson de Saille et publiera un certain nombre d'ouvrages purement littéraires.

Quartier latin et par divers recueils de vers, qui, comme *Printemps du cœur*, attestaient un talent plein de facilité et de grâce anacreontique, ou, comme son *Grand Testament*, révélaient des qualités de finesse spirituelle et de narquoise ironie. En mars 1871, il entre au *Cri du Peuple* de Jules Vallès, puis, avec Alphonse Humbert et Maxime Vuillaume, ressuscite le *Père Duchêne*. Réfugié à Londres, il y écrit, en fin 1871, encore sous le coup des horreurs de la répression versaillaise, les *Incendiaires* — un poème de quatre cents vers vibrants, dans la note des *Châtiments*, avec des lueurs de flamme et de pourpre, des images de barricades et de sang. Sa muse exalte :

...les tourbillons de flammes
Qui flottent sur Paris comme les oriflammes
D'un peuple qui se venge au moment de mourir...

Elle dénonce les vainqueurs en imprécations véhémentes :

Aujourd'hui, ces gredins, du sang jusqu'aux chevilles,
Rient d'un rire stupide et lourd
Et dans le vin joyeux et les baisers des filles,
Se moquent de leurs peurs d'un jour.
Aujourd'hui, dans Paris, sur le pavé des rues,
Ils foulent nos morts à leurs pieds,
Les pères mitraillés, les mères disparues,
Dans leurs berceaux de sang souillés.

.....
Non ! O triomphateurs d'abattoir, non, infâmes,
Non, vous ne vous doutez pas !
Un jour viendra bientôt où les enfants, les femmes,
Les mains frêles, les petits bras
S'armeront de nouveau sans peur des fusillades
Et sans respect pour vos canons !
Les faibles, sans pâlir, iront aux barricades,
Les petits seront nos clairons !
Sur un front de bataille épouvantable et large
L'émeute se relèvera ;
Et, sortant des pavés pour nous sonner la charge,
Le spectre de Mai parlera...

Vermersch n'a été, qu'une heure, hélas ! le poète

de la Commune. Il publie, peu après, un éphémère *Vermersch-Journal*. Une lettre découverte dans les papiers du mouchard bonapartiste Hugelmann semble indiquer qu'à un moment, réduit à la pire misère, dévoyé, en même temps qu'atteint de la folie des grandeurs, l'ex-Père Duchêne aurait été prêt à servir désormais une cause autre que la cause révolutionnaire :

Je me suis décidé, écrit Hugelmann, à aller voir Vermersch qui m'avait fait demander plusieurs fois de l'aller voir. Il désirait que l'empereur le subventionnât et m'a demandé si je pouvais le faire trouver avec quelques personnages de l'entourage de l'empereur. Jusqu'à présent il était subventionné par un nommé Leroy, qui, paraît-il, se fatigue, n'ayant pas beaucoup d'argent et le journal n'en rapportant pas. J'irai dimanche à Chislehurst et je verrai à transmettre la demande de Vermersch.

Il n'est que juste d'ajouter qu'il ne convient d'accueillir les allégations d'un Hugelmann qu'avec une extrême circonspection.

Le *Vermersch-Journal* disparaît au bout de quelques numéros; il est remplacé par le *Qui vive?* qui se heurte à la même indifférence du gros public, mais qui contient les plus violentes et les plus regrettables attaques contre d'anciens camarades de combat. Cela vaut à Vermersch d'être sévèrement jugé par l'ensemble des proscrits. Edouard Vaillant l'ayant rencontré le 24 mars 1874 aux abords du British Museum se livre sur lui à des voies de fait auxquelles Vermersch répond en assignant devant le tribunal de police Vaillant qui, pour cet incident, est condamné à une amende de 50 shillings.

Par contre, le poète Paul Verlaine, qui, à la suite de démêlés bruyants avec sa femme, s'est momentanément fixé à Londres, se montre plus indulgent pour Vermersch. D'une lettre adressée à son ami Edmond Lepelletier par l'auteur des *Fêtes galantes*, nous extrayons les lignes suivantes :

Vu enfin Vermersch, très aimable, et sa femme très charmante. Ils élèvent une souris blanche. Ces communnards, c'est bien d'eux !...

Vermersch doit faire vendredi soir une conférence sur Théophile Gautier. Ce sera un beau tapage. J'y serai et t'en rendrai compte.

D'une seconde lettre :

Je te galope à la hâte quelques mots sur la conférence Vermersch.

C'était au premier étage d'un *public-house*, sis Old Compton Street. Vermersch très élégant. Il a répudié avec beaucoup de bon goût le facile courage d'engueuler ici le bonapartisme de Gautier. Toute littérature, sa conférence, très documentée, très anecdotique, très applaudie par les très nombreux Anglais, Français, des plus distingués et des moins communnards pour la plupart, lesquels disaient en sortant : « Ces coquins-là, tout de même, c'est aussi honnête que les honnêtes gens, et c'est, de plus, spirituel ». Textuel.

Cette conférence est, d'ailleurs, la première d'une série, dont la seconde sera, vendredi prochain, sur Blanqui.

Vermersch meurt le 8 octobre 1878, dans un asile d'incurables, à New-South-Case. Triste fin d'un homme des mieux doués, certes, mais chez qui le caractère n'était pas à la hauteur du talent et qui n'eut pas la force nécessaire pour supporter les amertumes et les souffrances de l'exil...

La tentative de fonder des journaux est commune à beaucoup — soit qu'ils envisagent dans le journal un moyen de propagande révolutionnaire, soit qu'ils aient le souci de s'expliquer sur le grand drame auquel ils ont été mêlés et d'en dégager les enseignements. Jules Bergeret, général de la Com-

1. En 1890, Verlaine a publié de Vermersch une œuvre posthume dont il possédait le manuscrit : *l'Infamie humaine*, roman inachevé, sans grande valeur littéraire — aventure, courante dans le milieu bourgeois, d'un jeune homme qui, pour revenir riche, épouse une vieille femme et peut, à l'aide des ressources de celle-ci, reprendre et entretenir une ancienne maîtresse.

mune, nommé membre de cette assemblée par le XX^e arrondissement, fonde un hebdomadaire qui a pour titre *le 18 Mars* et qui paraît à Londres :

Le 18 mars, réprimé ou non, cela n'importe, est la proclamation d'une vie nouvelle, écrit-il dans son premier numéro. Nous nous levons à présent, avec les hommes aux mains calleuses, comme vous, les habits noirs, vous vous levâtes en 89 devant la noblesse. A notre tour, nous sommes les maîtres. C'est le travail qui, dorénavant, est le roi de la terre, comme il en est le fécondateur.

Le *18 Mars* eut trois numéros : les 21 août, 28 août et 6 septembre 1871. De Londres, Bergeret va se fixer à Jersey, où il s'établit photographe.

Jules Vallès, connu par ses campagnes de presse, notamment par celles de *la Rue* et du *Cri du Peuple*, membre de la Commune pour le XV^e arrondissement, continue à Londres la vie de l'homme de lettres et de journaliste. Mais au prix de quelles difficultés ! Les journaux d'extrême-gauche auxquels il pourrait collaborer sont rares sous l'Ordre moral et c'est seulement à partir de 1876 qu'il pourra adresser des articles à des organes radicaux ou socialisants. Il collabore alors à *l'Événement* (1876), dans lequel il publie des chroniques sur la « Rue à Londres » ; au *Radical* (1877) ; au *Voltaire*, où il publie les « Notes d'un absent », signées « Un réfractaire » (1878) ; à la *Révolution française* (1879). C'est à Londres qu'il écrit le premier volume de *Jacques Vingtras, l'Enfant*, qui paraît dans le *Siècle*, sous la signature La Chaussade en 1878, puis un volume chez l'éditeur Georges Charpentier, sous la signature Jean La Rue en 1879¹

C'est une bien triste besogne qu'accomplit Pierre Vesiniér, ancien secrétaire d'Eugène Sue, élu membre de la Commune par le I^{er} arrondissement,

1. Sur Vallès, voir notre livre *Jules Vallès, son œuvre* (Editions de la Nouvelle Revue critique, Paris, 1932).

lors des élections complémentaires du 16 avril, et chargé, après Longuet, de la rédaction du *Journal officiel* de la Commune. A Londres, il épouse la fille de Gabriel Ranvier, membre de la Commune pour le XX^e arrondissement et également réfugié en Angleterre, et en 1872 il fonde la *Fédération, journal révolutionnaire et socialiste*, dont il est le rédacteur en chef. Dans son programme, il se propose de dénoncer les traîtres et les fourbes, qui, selon lui, ont perdu et déshonoré le mouvement insurrectionnel parisien, et, dès le premier numéro, il dirige contre Eudes et plusieurs militants blanquistes les pires attaques. Ce ne sont point des critiques sur les tactiques et les méthodes, sur la manière dont les uns et les autres ont pu envisager la direction du mouvement; ce sont des calomnies grossières d'ordre privé.

La « Société des réfugiés de la Commune », qui fonctionne alors, s'engage de cette campagne de dénonciations, qui ne peut que servir la réaction versaillaise, et dans une assemblée générale réunie le dimanche 25 août 1872, elle adopte la résolution suivante :

La Société des réfugiés de la Commune,

Considérant que le journal *la Fédération* a publié sous la signature du sieur P. Vésinier une dénonciation calomnieuse dont les éléments ont été pris dans un rapport de police, ainsi qu'il appert de l'article lui-même,

Dénonce le journal *la Fédération* comme une feuille de police,

Et déclare, en les expulsant, indignes et flétris les éditeurs et rédacteurs de *la Fédération* ¹.

Le vote fait à l'appel nominal donne les résultats suivants : 71, pour l'adoption; 6, contre; 6 abstentions, (dont 5 des citoyens calomniés).

Par mandat de la Société des Réfugiés de la Commune,

1. Pierre Vésinier, Lucien Geoffroy, rédacteurs; Landeck, administrateur.

La Commission administrative : ANT. ARNAUD, BERTIN, L. LAPIE, ALPHONSE MOUGIN, ARMAND MOREAU;
La Commission de contrôle : G. BERTIN, GARNIER, H. MORTIER.

A l'exemple de la « Société des réfugiés de la Commune », qui fonctionne avec assez d'activité durant les premières années de la proscription, diverses associations sont tentées à plusieurs reprises. Elles n'ont qu'une durée éphémère. Les difficultés de l'existence qui obligent les proscrits à se déplacer, et aussi les dissentiments d'ordre personnel, les récriminations relatives à la tactique, dispersent leurs adhérents. Seuls, les blanquistes, que réunit une doctrine commune et qui, par tradition et par méthode, sont entraînés à la discipline, réussissent à constituer entre eux un groupement d'une cinquantaine de membres, qui durera autant que la proscription et qui se signalera à l'attention de l'opinion publique par un certain nombre de manifestes. C'est le groupe la « Commune », dont les véritables chefs sont Eudes, Granger et Vaillant, et qui compte notamment parmi ses membres : Aberlen, Berton, Breuillé, Jean Clément, F. Cournet, Charles Da Costa, Delle, Derouilla, Gausseron, E. Gois, Albert Goullé, Huguenot, Ledrux, P. Mallet, Margueritte, Constant-Martin, A. Moreau, Oldrini, Pichon, A. Poirier, Rysto, Solignac, Varlet, Viard ¹.

1. Déjà au lendemain de 1851, un certain nombre de démocrates et de socialistes révolutionnaires proscrits avaient constitué à Londres un groupe qui avait pour titre « la Commune révolutionnaire » et qui, s'opposant au groupe socialiste réformiste de Louis Blanc et au groupe radical de Ledru-Rollin, comprenait les hommes résolus à l'action immédiate. Sans être à proprement parler blanquiste, la Commune révolutionnaire affichait volontiers des idées communistes et se réclamait à l'occasion de Blanqui. Elle comptait parmi ses membres Alavoine, Boichot, Colfavru, Félix Pyat, Rougée, Vallière. (Voir BOICHOT : *Souvenirs d'un prisonnier d'Etat.*)

En Suisse

EN Suisse, les premiers arrivés se nomment : Benoît Malon, Simon Dereure, Chardon, Martelet, Protot, Louis Pindy, Adolphe Clémence, Ferdinand Gambon, Gustave Lefrançais, Jules Miot, Arthur Arnould, Pourille (dit Blanchet), Auguste Rogeard, Babick, anciens membres de la Commune; Amédée Gromier, publiciste, ancien secrétaire de Félix Pyat; Claris, chef du bureau de la presse sous la Commune; Edmond Bazire, ancien rédacteur à la *Marseillaise* de Rochefort; Maxime Vuillaume, l'un des trois rédacteurs du *Père Duchêne*; le chansonnier Emmanuel Delorme, rédacteur à la *Rue de Vallès*; Georges Renard, sorti depuis un an à peine de l'École normale supérieure, collaborateur de Rossel au ministère de la Guerre; Eugène Razoua, ancien sous-officier de spahis, rédacteur au *Réveil* de Delescluze, élu député de la Seine à l'Assemblée nationale de 1871, démissionnaire quelques semaines après, colonel commandant l'École militaire sous la Commune; Louis Brunereau, ancien délégué à la Commission du travail du Luxembourg en 1848, chef de bataillon au 228^e après le 18 mars, beau-père de Gromier et grand ami de Gambon et de Félix Pyat; Josselin, membre du Comité central, chef de la 18^e légion; Napoléon Gaillard, ancien délégué aux barricades; Bricon, un des juges d'instruction de Protot; Henri Bellenger, collaborateur de Félix Pyat au *Vengeur*; Louis Marchand, délégué de la Commune à Bordeaux; Kinceler, officier d'état-major de la Commune; Bayeux-Dumesnil, délégué à la mairie du IX^e arrondissement; Massenet de Marancour, colonel de la Commune, frère de l'illustre musicien, etc.

Pendant les premiers temps de leur exil, les réfugiés sont étroitement surveillés par le gouvernement helvétique. Ils prennent des noms d'emprunt : Razoua devient Marquez ; Lefrançais, Bedel ; Maxime Vuillaume, Eugène Arluison ; Benoît Mallon, Ottin ; Jules Miot, Claude ; Adolphe Clémence, Roussel ; Arthur Arnould, Larrive ; Bayeux-Dumesnil, Legris, etc. Précaution, d'ailleurs, assez souvent illusoire pour un certain nombre, dont les portraits s'étalent à la première page des journaux illustrés, aux kiosques et aux devantures des libraires.

Le 17 juillet 1871, sur une demande d'extradition de Jules Favre, Razoua est arrêté, comme il sort du café du Nord, et incarcéré à Saint-Antoine. Cette arrestation provoque aussitôt la plus vive émotion parmi les proscrits ; car ils se rendent compte que, si le gouvernement français obtient définitivement l'extradition de Razoua, il en exigera d'autres ; d'autant mieux que le *Journal de Genève* ne cesse de réclamer l'expulsion en masse des révolutionnaires français. Des permanences surveillent les gares, les stations de bateaux, les chemins conduisant aux postes frontières. Mais des meetings populaires, organisés par les sections suisses de l'Internationale, créent un puissant mouvement d'opinion contre les demandes d'extradition¹. De leurs montagnes, des militants écrivent aux proscrits : « Si vous ne vous sentez pas suffisamment en sûreté à Genève, venez chez nous, nous vous cachons ». Au bout de six semaines, Razoua est rendu à la liberté.

La proscription comprend aussi quelques fem-

1. Dès le 29 mai, dès la nouvelle de la défaite de l'insurrection parisienne, une assemblée populaire, convoquée par la Société du Grütli et par l'Association politique ouvrière nationale, avait demandé au Conseil fédéral que les réfugiés venant de France fussent accueillis comme des victimes ayant droit à l'hospitalité de la nation suisse.

mes : M^m Tinayre, André Léo, Paule Mink et l'étrange Nina de Villars.

M^m Tinayre, dont Camille Pelletan a raconté l'histoire dans sa *Semaine de Mai*, avait été, comme institutrice, chargée par le gouvernement de la Défense nationale de réorganiser, à la fin de la guerre, les écoles de filles de la ville de Paris; républicaine et socialiste convaincue, elle avait continué sous la Commune l'accomplissement de sa tâche. Cela lui valut d'être arrêtée par les Versaillais lors de leur entrée dans Paris. Son mari, témoin de son arrestation, voulut l'arracher aux soldats; il fut lui-même saisi par eux, conduit à quelque cour martiale et fusillé sur-le-champ. Son cadavre n'a jamais été retrouvé, pas plus, d'ailleurs, que la petite fortune qu'il avait sur lui au moment de son arrestation. Comme le dit Lucien Descaves : « l'autorité militaire ne rendait pas l'argent ». A Genève, M^m Tinayre donne des leçons de piano à vingt sous le cachet pour assurer le pain de ses cinq enfants¹.

André Léo, veuve du journaliste Champseix, qui est maintenant la compagne de Benoît Malon, s'est fait connaître par un certain nombre de romans qui attestent un remarquable tempérament d'écrivain : *Un Mariage scandaleux* (1862), *Une Vieille Fille* (1864), *les Filles de M. Plichon* (1865), *Jacques Galeron* (1865), etc. Sous la Commune, elle a dirigé le journal *la Sociale*, qui parut du 31 mars au 17 mai. Et cela suffit à lui interdire le séjour de la France.

Paule Mink — qui est douée d'une parole chaude et éloquente et qui, après l'annistie, jouera un rôle important dans le Parti ouvrier et dans la propagande socialiste — a acquis la notoriété par ses discours dans les réunions publiques de la fin

1. Parmi ses enfants, Julien et Louis Tinayre sont devenus, l'un un graveur, l'autre un peintre distingués. Louis Tinayre a peint de beaux portraits de Rogeard, de Louise Michel et de sa mère. Julien Tinayre est le mari de la romancière connue, Marcelle Tinayre.

de l'Empire et dans les clubs du siège. Sans avoir, sous la Commune, rempli aucune fonction, elle a embrassé avec trop de ferveur la cause de l'insurrection ouvrière pour n'avoir pas à redouter les représailles versaillaises.

Moins encore qu'André Léo et que Paule Mink, Nina Gaillard, dite Nina de Villars, musicienne et poète, femme séparée du journaliste Hector de Caillas, n'a joué aucun rôle politique dans la Commune. Mais dans les dernières années de l'Empire, elle avait ouvert, en son appartement de la rue Chaptal, un salon littéraire, artistique et bohème, qu'Edmond Lepelletier a décrit dans son livre sur Verlaine et que, à côté de peintres, de musiciens et d'écrivains, fréquentaient Raoul Rigault, Edmond Bazire, Vermersch, etc. Prise de peur devant les sauvageries de la répression, elle a gagné Genève, où elle donne des concerts de musique classique. Mais elle a l'idée singulière de se faire présenter sur la scène par Babick, qui apparaît vêtu d'une redingote à la polonaise, boutonnée jusqu'au col, ceinture rouge à la taille et bottes montantes; et le public genevois déserte vite, effaré ¹.

Un peu plus tard arrive Elisée Reclus que le sinistre Thiers voulait obstinément faire fusiller et qui, traîné de prison en prison, de ponton en ponton pendant dix-huit mois, ne doit son salut — le bannissement — qu'aux interventions réitérées et pressantes de l'élite scientifique européenne.

Mais ce n'est pas seulement Paris qui fournit à la Suisse un contingent d'habitants nouveaux.

Du Creusot débarque le métallurgiste Jean-Baptiste Dumay, qui, en plein sief des Schneider,

1. Babick, mort à l'hôpital cantonal de Genève en 1902, à l'âge de 80 ans environ. On ignore le lieu et la date exacte de sa naissance. Il était parfumeur à Paris, lorsqu'il fut élu membre de la Commune par le X^e arrondissement. Réfugié à Genève, il fut, au bout de quelques années, atteint d'un dérangement cérébral et inventa ce qu'il appelait la religion fusionienne.

a planté sur l'hôtel de ville le drapeau rouge du socialisme et proclamé la Commune.

De Lyon, arrive toute une théorie de réfugiés, parmi lesquels : Seignes, un plâtrier de la Guillotière, qui le 28 septembre, au balcon de l'hôtel de ville, a arboré le drapeau rouge; Benoît Velay, ouvrier tulliste, ancien conseiller municipal; Emmanuel Jannin, ex-lieutenant de francs-tireurs à l'armée des Vosges; Louis Guittat, gérant du *Cri du peuple* (de Lyon); Antoine Perrare, un tout jeune mécanicien, doué d'une énergie peu commune; Tracol, ouvrier ajusteur, qui avait déjà fait les journées de Juin; Tissot et Verdier, ouvriers tisseurs, et une courageuse militante, Virginie Barbet, qui avait publié une brochure en réponse aux calomnies de Mazzini contre les Internationaux¹.

Le mouvement, vite réprimé, de Saint-Etienne est représenté par Durbize, comptable; Chomat, armurier; Dissart, mécanicien; Etienne Faure, cordonnier, etc.

De Cette, voici Fesneau; et de Montpellier, Jules Guesde, qui transforme en cinq années d'exil les cinq années de prison que, par arrêt du 22 juin 1871, lui a dispensé la Cour d'assises de l'Hérault pour s'être livré, dans ses articles des *Droits de l'Homme*, à l'apologie de faits qualifiés crimes.

Si les réfugiés de Suisse ont, sur ceux de Londres, l'avantage de parler la langue du pays, ils ne sont pas plus fortunés, et chacun de chercher des moyens d'existence.

Benoît Malon, à Neuchâtel, s'essaie à la vanerie. Il va ensuite habiter Lugano (Tessin), où il publiera, en 1878, la revue mensuelle, *le Socialisme progressif*.

Simon Dereure, après avoir quelque temps

1. Réponse d'un membre de l'Internationale à Mazzini. (Une brochure, à l'Association typographique de Lyon, 1871.)

exercé son métier de cordonnier à Genève, gagne l'Amérique et compte parmi les derniers membres de la Nouvelle Icarie, la colonie communiste fondée par Cabet.

Pindy devient essayeur d'or au Locle.

Chardon monte à Genève, rue du Cendrier, un atelier de chaudronnerie. Ouvrier d'élite, il ne tarde pas à se faire remarquer, et une puissante société de construction l'envoie tour à tour en Égypte, à La Havane et à Haïti, pour y installer des machines à glace du système Raoul Pictet.

J.-B. Dumay est employé comme mécanicien aux travaux du Gothard.

La liquidation de l'entreprise des chemins de fer de la Suisse occidentale est une aubaine pour nombre de proscrits à qui elle procure du travail. Les directeurs de l'exploitation, MM. Bergeron et Laurent, confient cette liquidation à Paul Pia, qui avait été délégué de la Commune à la surveillance des chemins de fer et qui, précédemment, avait eu un emploi élevé à la Compagnie d'Orléans. Pia embauche des camarades : Lefrançais, Clémence, Jaclard, Montels, Henry Bellenger, etc., dont l'existence est désormais, et pour plusieurs années, assurée. La compétence technique de Paul Pia lui fera retrouver, après l'amnistie, un emploi supérieur dans les chemins de fer de l'État.

Napoléon Gaillard, qui, comme Dereure, était cordonnier, mais s'intitulait volontiers « artiste chaussurier » et avait, en 1856, publié une petite brochure tirée à plusieurs éditions (*Mémoire descriptif sur la chaussure française en gutta-percha*), tient d'abord, à Carouge, un petit café : « La Buvette de la Commune » ; puis, avec son fils, il ouvre, rue du Conseil-Général, un magasin de chaussures.

Fesneau, qui était établi à Cette négociant en vins, transporte son commerce à Genève.

Maxime Vuillaume, après avoir séjourné quelques mois à la Croix-d'Ouchy, est expulsé du canton de Vaud et transporte ses pénates à Altorf, où

il demeure, jusqu'en 1879, attaché à l'entreprise du percement du grand tunnel du Gothard.

Paule Mink donne des leçons.

Bricon fait, à Lausanne, ses études de médecine.

Arnould, Guesde ont de plus ou moins intermittentes correspondances de journaux.

Gambon est un peu à l'écart aux environs de Lausanne, à Chamblande, vivant au grand air, toujours en sabots et en blouse, partageant son temps entre le jardinage et la lecture et consacrant une partie de ses rentes — 1.200 francs! — à l'impression de brochures de propagande.

Georges Renard devient tour à tour professeur de littérature au collège de Vevey et à la Faculté des lettres de Lausanne.

Gustave Courbet, qui, son emprisonnement une fois subi, voit toutes ses toiles saisies par l'Etat pour le paiement des 300.000 francs auxquels il a été condamné sous prétexte de la reconstruction de la Colonne Vendôme, se réfugie aux environs de Vevey, à la Tour de Peilz. Il y continue son admirable œuvre artistique et fait don d'un buste de la Liberté à la Tour de Peilz; le Conseil municipal de la ville le fait installer sur la principale place publique. C'est là que Courbet meurt le 31 décembre 1877.

En 1874, se joint à la colonie genevoise Henri Rochefort qui a réussi à s'évader de la Nouvelle-Calédonie où l'avait expédié un Conseil de guerre de Versailles. Il fait paraître une nouvelle *Lanterne*, qui parvient à pénétrer en France et ne ménage pas les dirigeants réactionnaires de l'Ordre moral.

Les proscrits ont leurs lieux de réunion. Les uns, comme Razoua, Claris, Bellenger, Kinceler, Jules Guesde, etc., se réunissent à Genève au Café du Nord, où leur présence attire bientôt de nombreux mouchards, tant de la police suisse que de la police française. D'autres, se réunissent aux Paquis, sur l'emplacement du Kursaal actuel, où

une pension de famille est tenue par les parents de Mlle Emilie Leroux, la tragédienne du Théâtre Français.

Divers groupements sont formés entre les proscrits :

D'abord, la « Société des proscrits républicains en Suisse, l'Égalité », société de secours et de sauvetage, qui exige de chaque adhérent une cotisation mensuelle de 1 fr. 50, et assure à tout réfugié sans ressources lors de son arrivée, ou à tout adhérent malade, un secours quotidien de 1 fr. 50; c'est par ses soins qu'est célébré, au stand de Carouge, drapeau rouge déployé, le premier anniversaire du Dix-Huit Mars;

Puis, la « Marmite sociale », fondée sur le plan de la « Marmite » que Varlin avait créée à la fin de l'Empire, et qui tient ses assises dans un pauvre et vaste local situé au fond d'une cour, au deuxième étage, 28, rue des Allemands;

Le « Cercle des proscrits français, la Solidarité », rue Berger, aux Grottes, qui fait suite à l'« Égalité » et qui fonctionnera, avec plus ou moins de régularité, jusqu'à l'amnistie;

Une section de l'Internationale, à Lausanne;

La « Section de propagande et d'action révolutionnaire socialiste », à Genève, dont font partie Benoît Malon, Jules Guesde, J.-B. Dumay, Claris, Joukowski, etc., et qui, fondée lors du conflit entre les bakounistes et les marxistes, prend bientôt parti contre le Conseil général de l'Internationale et adhère, un peu plus tard, à la Fédération jurassienne.

L'intervention de quelques communards au congrès de la paix provoque une certaine émotion. La « Ligue internationale de la paix et de la liberté », constituée depuis 1867, tenait son cin-

1. A ce moment-là, Guesde et Malon, d'ailleurs mal renseignés sur la situation intérieure de l'Association internationale, étaient assez près de Bakounine et de l'anarchisme.

quième congrès à Lausanne, du 25 au 29 septembre 1872. Elle était de tendances démocratiques, mais opposée au socialisme révolutionnaire et hostile à la Commune, à qui elle reprochait notamment l'exécution d'un de ses principaux membres, Gustave Chaudey. Une vingtaine de proscrits se rendent à Lausanne,

...les uns dans l'intention d'y prendre la parole et de relever leur drapeau un instant abaissé; d'autres, en qualité de correspondants de journaux radicaux de France; d'autres, enfin, dans le but d'assister au spectacle dérisoire d'une assemblée parlant de paix et de fraternité au lendemain du plus formidable égorgement qu'ait jamais enregistré l'histoire¹.

La discussion est orageuse, semée d'incidents. L'Internationale, attaquée par Charles Lemonnier, est défendue par Fribourg, qui rappelle comment, lors de sa fondation, ses amis proudhoniens et lui l'avaient comprise. Mais le tumulte éclate lorsque Paule Mink et André Léo dénoncent les horreurs de la répression versaillaise et lorsque Louis Marchand expose pour quelles raisons fut fusillé Chaudey.

De nombreuses publications sont sorties de la proscription suisse :

Des journaux, hélas! éphémères : *le Réveil international*, fondé par Jules Guesde; *la Révolution sociale*, publiée par Claris; *le Caprice*, de Maxime Vuillaume et Slom; *la Commune*, revue mensuelle fondée par Lefrançais, avec la collaboration de Chailain, Joukowski, Jules Montels, E. Teulière et A. Thomachot et qui, obligée au second numéro de changer de titre, devient *la Revue socialiste* et a six numéros (avril-septembre 1874);

Des livres et brochures : *la Guerre sociale*, par André Léo; *la Revanche de la France et de la Commune*, par Gambon; *la Dernière Révolution*, par le

1. CLARIS : *la Proscription française en Suisse*.

même; *le Livre rouge de la justice rurale*, par Jules Guesde; *Etude sur le mouvement communaliste*, par Gustave Lefrançais; *la troisième Défaite du prolétariat français*, par Benoît Malon; *Hommes et Choses du temps de la Commune*, par Vuillaume, Massenet de Marancour et Henri Bellenger, etc.;

Voire des poésies : *le Pilote*, satires de Charles Bonnet; *Etrennes à messieurs de Versailles*, par Julès Miot; *Poésies d'exil*, par Gustave Gaillard¹.

1. Sur la proscription suisse, consulter : *la Proscription française en Suisse*, par A. Claris (Genève, impr. Blanchard, 3, Cours de la Rive, 1872); *l'Internationale, documents et souvenirs* (t. III et IV), par James Guillaume (Paris, Tresse et Stock, édit., 1909-1910); *Philémon Vieux de la Vieille*, par Lucien Descaves (Paris, Ollendorff, édit., 1913).

En Belgique

COMME l'Angleterre et la Suisse, la Belgique est le troisième pays qui possède, au lendemain de mai 1871, une nombreuse colonie de communards proscrits.

Le gouvernement belge leur témoigne, d'abord, un accueil défavorable. Dès le 3 mai, l'administrateur de la Sûreté publique, M. Berden, adresse aux gouverneurs des provinces une circulaire les informant qu'à partir du 5 mai sont rétablies les formalités du passeport pour les Français qui viendraient en Belgique. La circulaire ajoute que les Français non munis d'un passeport ou d'autres pièces établissant leur identité devront être refoulés à la frontière.

Le 23 mai, nouvelle circulaire aux termes de laquelle les passeports, dont devront être pourvus les Français, ne seront valables que s'ils sont visés par un agent belge accrédité à l'étranger.

Le 25 mai, M. d'Anethan, ministre des Affaires étrangères, répond en ces termes, au nom du gouvernement belge, à une interpellation :

Je puis donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement saura remplir son devoir avec la plus grande fermeté et la plus grande vigilance; il usera des pouvoirs dont il est armé pour empêcher l'invasion du sol de la Belgique par ces gens qui méritent à peine le nom d'hommes et qui devraient être mis au ban de toutes les nations civilisées. (*Vive approbation sur tous les bancs.*) Ce ne sont pas des réfugiés politiques; nous ne devons pas les considérer comme tels.

Des voix. — Non, non!

... Ce sont des hommes que le crime a souillés et que le châtement doit atteindre.

Le 27 mai, alors que la Commune agonisante livre ses suprêmes combats, la Sûreté politique de Bruxelles publie une liste d'étrangers auxquels est interdit l'accès du territoire belge. Cette liste comprend plus de trente noms, parmi lesquels ceux des membres les plus connus de la Commune.

Les mesures exceptionnelles aboutissent en définitive à refuser l'hospitalité de la Belgique aux insurgés parisiens. Cette attitude provoque diverses protestations. Victor Hugo lui-même, réfugié à Bruxelles depuis le 22 mars, s'élève contre l'attitude du gouvernement belge et écrit à *l'Indépendance* :

Je proteste contre la déclaration du gouvernement belge relative aux vaincus de Paris.

Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, ces vaincus sont des hommes politiques...

Le gouvernement belge a tort de refuser l'asile.

La loi le lui permet; le droit le lui défend.

Moi, qui écris ces lignes, j'ai une maxime : *Pro jure, contra legem.*

L'asile est un vieux droit. C'est le droit sacré des malheureux.

Au moyen âge, l'Eglise accordait l'asile même aux parricides.

Quant à moi, je déclare ceci :

Cet asile que le gouvernement belge refuse aux vaincus, je l'offre.

Où? En Belgique.

Je fais à la Belgique cet honneur.

J'offre l'asile, place des Barricades, 4.

Qu'un vaincu de Paris, qu'un homme de la réunion dite Commune que Paris a fort peu élue et que, pour ma part, je n'ai jamais approuvée, qu'un de ces hommes, fût-il mon ennemi personnel, surtout s'il est mon ennemi personnel, frappe à ma porte, j'ouvre; il est dans ma maison, il est inviolable.

Si un homme est hors la loi, qu'il entre dans ma maison; je désie qui que ce soit de l'en arracher.

Si l'on vient chez moi prendre un fugitif de la Commune, on me prendra. Si on le livre, je le suivrai. Je partagerai sa cellule. Et pour la défense du droit, on verra, à côté de l'homme de la Commune, qui est le

vaincu de l'Assemblée de Versailles, l'homme de la République, qui a été le procrit de Bonaparte.

Je ferai mon devoir...

Le gouvernement belge sera contre moi; mais le peuple belge sera avec moi.

Dans tous les cas, j'aurai ma conscience.

Bien que Victor Hugo ne soit point communard, bien que sa lettre contienne à l'égard de la grande insurrection parisienne les plus expresses réserves, la bourgeoisie réactionnaire bruxelloise feint de le confondre avec les révolutionnaires et se déchaîne contre lui. Le lendemain de la publication de sa lettre à *l'Indépendance*, dans la nuit du 27 au 28 mai, une bande de jeunes gommeux et de demi-mondaines se rend place des Barricades pour manifester devant la demeure du poète. On crie, on hurle : « A bas Victor Hugo! A mort! A la lanterne! A Cayenne! » On crible la maison de pierres. Le gouvernement monarchique, exilant le poète de la terre d'exil qu'il avait choisie, prend contre lui l'arrêté d'expulsion suivant :

Léopold II, roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu les lois du 7 juillet 1865 et du 30 mai 1868,

De l'avis du Conseil des ministres,

Et sur la proposition de notre ministre de la Justice,
Avons arrêté et arrêtons :

Article unique. — Il est enjoint au sieur Victor Hugo, homme de lettres, âgé de soixante-neuf ans, né à Besançon, résidant à Bruxelles, de quitter immédiatement le royaume avec défense d'y rentrer à l'avenir, sous les peines comminées par l'article 6 de la loi du 7 juillet 1865 rappelée.

Notre ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 30 mai 1871,

Signé : LÉOPOLD.

Par le roi, le ministre de la Justice,

Signé : PROSPER CORNESSE.

Mais en dépit des premières mesures annoncées, la Belgique, secouée par la protestation du « sieur Victor Hugo » et impressionnée par l'exemple de libéralisme du gouvernement britannique, se montre désormais plus bienveillante à l'égard des proscrits, et ceux-ci, au nombre de plusieurs milliers, peuvent jouir en Belgique d'une tranquillité à peu près complète.

Parmi les membres de la Commune qui y résident, citons : Gustave Tridon, le disciple préféré de Blanqui, l'auteur des *Hébertistes*, élu par la Côte-d'Or à l'Assemblée de Bordeaux, démissionnaire quelques semaines plus tard et qui meurt peu de temps après son arrivée à Bruxelles; Jean-Baptiste Clément, le chansonnier populaire, l'auteur du *Semeur* et du *Temps des cerises*, qui quittera ensuite la Belgique pour l'Angleterre; Jourde, qui s'y fixe après son évasion de la Nouvelle-Calédonie; Arthur Ranc, condamné à mort en 1873 par un conseil de guerre, pour sa participation au gouvernement insurrectionnel, alors qu'il avait donné sa démission de membre de la Commune dès le 6 avril 1871.

Parmi les professeurs et les journalistes : Edgar Monteil, Tabaraud, Olivier Pain (évadé de Calédonie avec Jourde et Rochefort), Alfred Wahl, Benjamin Gastinau, qui écrit à Bruxelles son *Voltaire en exil*; Poteau, qui, avec Ernest Vaughan¹, édite le journal *la Bombe*, éclatant tous les samedis; Leverdays, l'auteur des *Assemblées parlantes*; Fernand Delisle, qui publie une *Bible tintamarresque* et une *Histoire de France tintamarresque*; G. de Meens, qui fonde, avec Vaughan, le *Moniteur industriel*; Georges Cavalié, celui que Jules Vallès avait plaisamment surnommé Pipe-en-Bois, écrivain fantaisiste, auteur d'une pièce, *A la Chaudière*, jouée au Théâtre des Délassements

1. Le futur administrateur de *l'Intransigeant* et fondateur de *l'Aurore*.

et qui devait mourir huit jours après sa rentrée en France¹; Charlemont, professeur, etc.

Parmi ceux qui réussissent à se livrer au commerce et à l'industrie, citons : Francis Chaté, qui crée la société « la Blanchisserie de Montplaisir² »; Charles Taillet, qui s'installe bijoutier; de Bock, libraire; Petit, horloger; Grégoire, chemisier; Béon, qui crée aux Halles centrales de Bruxelles la première criée aux poissons; Charles Cordhonne, négociant en vins; Thirifocq, qui monte une maison de coupe rue Saint-Jean; Accomin, qui devient directeur d'assurances; Sassin, graveur; les frères Tantot, fabricants de stores mécaniques; Personne, fabricant de fauteuils mécaniques.

Le cas de ce dernier mérite une mention spéciale. En 1871, un Conseil de guerre, siégeant à Saint-Cloud, l'avait condamné, par contumace, aux travaux forcés à perpétuité pour usurpation de fonctions et séquestration arbitraire; un autre Conseil de guerre, en 1876, oubliant qu'il avait été condamné précédemment, le frappe, pour les mêmes faits, de vingt années de travaux forcés. Or, tandis que la « justice » militaire l'accable ainsi de condamnations, Personne s'installe à Bruxelles, y ouvre un magasin et, grâce à son savoir technique et son habileté commerciale, devient le fournisseur attitré du gouvernement belge et de Sa Majesté Léopold II.

Parmi les ouvriers fixés en Belgique : Gustave Bazin, bijoutier, qui épousa la sœur du grand socialiste belge César de Paepe et participa à la

1. Père de M. Cavalié, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Éducation nationale.

2. « Quand chassé des ateliers de marbrerie pour ma propagande socialiste — écrit Louis Bertrand, député socialiste de Bruxelles — je fus dans la misère, Chaté me prit chez lui, à la demande de Benoit Malon. J'y appris un peu de comptabilité. Il me payait quinze francs par semaine, et il y perdait, j'en suis convaincu. » (LOUIS BERTRAND: *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830*, tome II, p. 48.)

fondation, à Bruxelles, de la Chambre du travail; Rouillier, cordonnier, qui, au lendemain des journées de Juin, avait déjà dû prendre la route de l'exil; Beauchard, Lesueur, David, Rousselle, Morel, Molinari, Cordier, Leroux, Taillade, Collot, Lucas, Delanne, Degeorge, etc.

Comme à Londres, comme à Genève, les débuts de la proscription sont pénibles. La plupart des communards sont sans ressources et errent, pendant plusieurs jours, quelquefois pendant plusieurs semaines, à la recherche du travail. Le socialiste belge, Désiré Brismée, qui fut l'un des précurseurs de l'organisation du Parti ouvrier et que, pour son inépuisable bonté, Vaughan comparait devant nous à un saint Vincent de Paul laïque ou à une Louise Michel, en dépit de sa pauvreté, ouvre à tous son modeste logis; durant toute la journée, sa femme fait du café et coupe des tartines pour rassasier les réfugiés affamés et épuisés. « Oh! s'écrie Louis Bertrand, ce que ces malheureux ont souffert pendant les premiers temps de leur exil est inimaginable¹ ! »

L'un d'eux, arrivé à Bruxelles depuis trois jours, à bout de forces et mourant littéralement de faim, se jette dans le canal et se noie. L'annonce de sa mort frappe de stupeur les autres proscrits et, sur l'heure, après avoir pris les mesures pour l'enterrement de leur malheureux camarade, ils élaborent les statuts d'une « Caisse de prêt mutuel et de solidarité » : chacun versera une cotisation mensuelle d'un franc. Bientôt l'association compte 250 adhérents. Chaque semaine, en outre, il y a, dans la salle du Cygne, sur la grand'place, un concert organisé au profit d'une œuvre de solidarité, et ces concerts, avec un droit d'entrée de 0,25 centimes, produisent chaque fois deux ou trois cents francs de bénéfice, ce qui permet de sauver un ou deux infortunés. La Caisse de prêt mutuel ne disparaît

1. LOUIS BERTRAND, *ouv. cit.*, p. 50.

qu'en 1880, lors de l'amnistie, après avoir rendu de réels services à ceux que frappait le malheur ou le chômage.

L'afflux d'ouvriers que représente la proscription apporte à l'industrie belge une force et une impulsion nouvelles, et dans son discours du 16 mai 1876 à la Chambre, le député radical Edouard Lockroy cite quelques exemples typiques :

Cette maison [la maison de chromolithographie Simonnot, à Bruxelles] allait périr, elle n'avait plus de commandes, elle avait perdu sa clientèle, notamment la Société des aquarellistes belges. Nos réfugiés de la Commune arivent, on les embauche : ils refont sa fortune; ils lui apportent nos procédés industriels, nos procédés mécaniques, si bien que la maison Simonnot monte immédiatement dix presses qu'elle n'avait pas auparavant, et avec ces dix presses elle produit des chromolithographies si remarquables qu'elle retrouve la clientèle de la Société des aquarellistes.

Il est arrivé quelque chose d'analogue à la maison Grosweloos [de Bruxelles], qui fabrique des pancartes, des étiquettes, etc. Elle a augmenté de trois presses ses ateliers, depuis l'arrivée des ouvriers de la Commune et elle a ruiné une maison de Paris. Elle lui a enlevé sa clientèle, et cette maison — que je ne veux pas nommer bien entendu — se trouve, grâce à cette concurrence, dans une situation fâcheuse.

La maison Mertens a pris aussi la clientèle de Paris depuis l'arrivée des réfugiés de la Commune. Elle fournit des étiquettes, des pancartes et une foule d'autres menus objets à une grande maison de Paris qui a pour enseigne : « A Pygmalion ».

La maison Chatteau et Alecker, qui ne faisait que de petites affaires à Bruxelles, s'est mise, depuis l'arrivée des réfugiés de la Commune, à entreprendre l'héliotypie et a enlevé la clientèle de quelques maisons parisiennes.

Un journal parisien ayant allégué que la Belgique ne tenait qu'à se débarrasser des proscrits campés sur son territoire et souhaitait l'amnistie dans son propre intérêt, un journal bruxellois lui répond en ces termes cités par Lockroy dans son discours :

Les Bruxellois n'ont eu qu'à se louer du séjour parmi nous des réfugiés de la Commune. Ce sont généralement d'excellents ouvriers gagnant bien leur vie et qui ont installé à Bruxelles une foule de petites industries pour les produits desquelles nous étions tributaires de Paris.

De même que, deux siècles plus tôt, la révocation de l'Edit de Nantes avait favorisé le développement industriel et commercial de plusieurs cantons suisses, des provinces rhénanes et de la Hollande, de même l'exil, auquel la répression versaillaise a contraint les ouvriers parisiens de 1871, favorise la production et le négoce de pays concurrents¹.

Quant à l'influence morale et politique exercée sur la classe ouvrière belge par les communards procrits, Louis Bertrand la résume en ces termes :

Cette influence a été bienfaisante. Elle a, sans aucun doute, développé l'esprit de solidarité parmi les ouvriers belges et les a, par là même, rendus meilleurs.

1. L'enquête ouverte en 1872 par le Conseil municipal de Paris révèle les vides affreux causés par la répression dans les rangs du prolétariat de la capitale. Dans l'industrie du vêtement, le nombre des ouvriers disparus dépasse 5.000. Au faubourg Saint-Antoine, où est localisée l'industrie du meuble, les pertes de celle-ci montaient à plus de 6.000 ouvriers et les patrons suppliaient qu'on leur rendit ceux de leurs ouvriers qui n'étaient pas morts, voyant, disaient-ils, arriver avec terreur le mois d'octobre, mois des commandes et se demandant comment ils y pourraient faire face. L'industrie de la cordonnerie, sur 24.000 ouvriers qu'elle comptait avant le 18 mars, en avait perdu 12.000, tués, incarcérés ou exilés. L'industrie du bronze attestait un déchet de 1.500 ouvriers; mêmes vides chez les ouvriers en métaux et chez les mécaniciens. Dans le bâtiment, les pertes n'ont pu être encore évaluées avec exactitude; mais l'enquête établit que tous les ouvriers peintres ont dû être remplacés par des apprentis et que 3.000 ouvriers couvreurs, zingueurs, plombiers ont disparu. Les peintres d'enseignes, ordinairement très nombreux sur le marché du travail, ont également disparu. Constatations analogues dans les diverses industries de l'article dit *article de Paris*, qui, les années précédentes, n'occupaient pas moins de 20.000 salariés. Si l'on fait le total des tués, des proscrits, des condamnés (déportés, emprisonnés, etc.), on arrive à un chiffre de cent mille hommes.

Les ouvriers français travaillant ici sur les chantiers des bâtiments en construction, dans les fabriques et les ateliers, y gagnaient généralement des salaires plus élevés que ceux payés aux ouvriers du pays¹. Insensiblement, ils furent cause que les ouvriers belges réclamèrent une augmentation de salaire en se basant sur ceux payés aux Français. La hausse des salaires de 1871 à 1874 fut générale et il faut l'attribuer, pour une grande partie, à la prospérité de l'industrie, mais aussi, pour une autre partie, à ce fait que les ouvriers français avaient commencé à refuser de travailler au taux des salaires en usage à cette époque à Bruxelles. Leur influence morale fut grande aussi. Dans nos ateliers, les ouvriers avaient peur du patron et du contremaître; si deux ou trois causaient entre eux, le patron étant absent, aussitôt qu'il arrivait, ils couraient à leur établi, faisaient silence et n'osaient plus lever la tête. Les ouvriers parisiens étaient plus libres, plus indépendants; dans des cas semblables, ils continuaient à causer et ne se gênaient nullement pour discuter avec le patron. Cette attitude des ouvriers français releva certainement la dignité des ouvriers belges et atténua, dans une certaine mesure, leur esprit de soumission, leur veulerie à l'égard des patrons².

1. Toutes les maisons des nouveaux boulevards de Bruxelles, du Nord à la gare du Midi, la Bourse et les rues avoisinantes, construites par la compagnie Mosnier, furent construites en grande partie par des tailleurs de pierre et des maçons parisiens.

2. LOUIS BERTRAND: *ouvr. cité*, p. 52-53.

Manifestes et déclarations

A diverses reprises les groupements de proscrits ont tenu, par des déclarations et des manifestes, à préciser leurs points de vue et à faire connaître à l'opinion leur sentiment sur les événements.

Le premier manifeste, en date, est celui que, le 15 septembre 1872, publièrent les blanquistes Antoine Arnaud, Cournet, Margueritte, Constant Martin et Edouard Vaillant et qui est intitulé : *Internationale et Révolution, à propos du congrès de La Haye, par des Réfugiés de la Commune, ex-membres du Conseil général de l'Internationale*¹.

Les blanquistes avaient participé au V^e congrès de l'Association internationale des travailleurs, tenu à La Haye en septembre 1872; ils s'associent à la mesure d'expulsion prise par la majorité du congrès contre Bakounine et James Guillaume; mais ils désapprouvent certaines tendances du Conseil général et protestent contre la décision qui transfère de Londres à New-York le siège de l'Association. Ils s'en retirent donc, en motivant leur retraite comme suit :

Pour nous l'Internationale n'était ni une union de sociétés de métiers, ni une fédération de sociétés de résistance. Elle devait être l'avant-garde internationale du prolétariat révolutionnaire... Formée des éléments les plus énergiques, elle devait être l'initiatrice de tout mouvement économique et politique; dans chaque nation, elle devait organiser le Parti prolétaire, partout et toujours le mener au combat contre la bourgeoisie, jus-

1. Londres, imprimerie Graag et C^o, 59, Greek-Streetsoho, 1873; prix : un penny.

qu'au jour où, par la solidarité de tous les pays, elle l'eût mené à la victoire définitive... Nous demandions que la déclaration du congrès relative à l'action politique de la classe ouvrière prit place dans les statuts de façon à obliger l'Internationale à l'action¹. Nous demandions aussi pour le Conseil Général un accroissement de pouvoirs, une augmentation de cotisations, afin d'accroître sa puissance d'initiative... Nous demandions enfin la mise à l'ordre du jour de l'organisation des forces révolutionnaires...

Malheureusement la majorité du Conseil Général ne comprit pas comme nous la nécessité d'une transformation de l'Association internationale pour la mettre au niveau du mouvement... On croyait l'Internationale puissante parce qu'on croyait qu'elle représentait la Révolution. Elle se montra timide, divisée, parlementaire.

En nous retirant de l'Internationale, nous n'avons pas besoin de le dire, nous n'avons pas voulu nous retirer de l'action; c'est au contraire, et nous croyons en avoir donné les raisons, pour y entrer avec plus d'énergie que jamais, n'ayant d'autre ambition que de faire jusqu'au bout notre devoir. Cependant, nous ne nous faisons pas d'illusion, nous savons que les efforts les plus énergiques des proscrits ont moins d'effet que la plus faible action de ceux qui ont pu rester sur le lieu du combat. Nous tenons seulement à ce que ceux-ci sachent qu'ils peuvent compter sur nous comme nous comptons sur eux pour reconstituer le Parti révolutionnaire, organiser la revanche et préparer la lutte nouvelle et définitive. A nos amis de France, aux communeux échappés aux fusil-

1. Voici la résolution proposée à La Haye par Vaillant et ses amis :

Dans sa lutte contre le pouvoir collectif des classes possédantes, le prolétariat ne peut agir comme classe qu'en reconstituant lui-même un parti politique distinct opposé à tous les anciens partis formés par les classes possédantes.

Cette constitution du prolétariat en parti politique distinct est indispensable pour assurer le triomphe de la Révolution sociale et de son but suprême : l'abolition des classes.

La coalition des forces ouvrières déjà obtenue par les luttes économiques doit aussi servir de levier aux mains de cette classe dans sa lutte contre le pouvoir politique de ses exploités.

Les seigneurs de la terre et du capital se servant toujours de leurs privilèges politiques pour défendre et perpétuer leurs monopoles économiques et asservir le travail, la conquête du pouvoir politique devient donc le premier devoir du prolétariat.

lades et aux pontons, au prolétariat révolutionnaire, appartient surtout cette œuvre de revanche et de victoire.

En juin 1874, un second manifeste, publié par le groupe la *Commune* (de Londres), affirme le triple caractère — communiste, révolutionnaire, athée — de la doctrine blanquiste :

Nous sommes athées, parce que l'homme ne sera jamais libre, tant qu'il n'aura pas chassé Dieu de son intelligence et de sa raison... C'est en vertu de cette idée d'un être en dehors du monde et le gouvernant, que se sont produites toutes les formes de servitude morale et sociale : religions, despotismes, propriété, classes, sous lesquelles gémit et saigne l'humanité. Expulser Dieu du domaine de la connaissance, l'expulser de la société, est la loi pour l'homme, s'il veut arriver à la science, s'il veut réaliser le but de la Révolution. Il faut nier cette erreur génératrice de toutes les autres; car c'est par elle que, depuis des siècles l'homme est courbé, enchaîné, spolié, martyrisé...

Nous sommes communistes, parce que nous voulons que la terre, que les richesses naturelles ne soient plus appropriées par quelques-uns, mais qu'elles appartiennent à la communauté. Parce que nous voulons que, libres de toute oppression, maîtres enfin de tous les instruments de production : terre, fabriques, etc., les travailleurs fassent du monde un lieu de bien-être et non plus de misère... En détruisant la propriété individuelle, le communisme fait tomber une à une toutes les institutions dont la propriété est le pivot. Chassé de sa propriété, où, avec sa famille, comme dans une forteresse, il tient garnison, le riche ne trouvera plus d'objet pour son égoïsme et ses privilèges. Par l'anéantissement des classes, disparaîtront toutes les institutions oppressives de l'individu et du groupe, dont la seule raison était le maintien de ces classes, l'asservissement du travailleur à ses maîtres...

Nous sommes révolutionnaires, autrement dit commu-neux, parce que, voulant la victoire, nous en voulons les moyens, parce que nous voulons renverser par la force une société qui ne se maintient que par la force; parce que nous savons que la faiblesse, comme la légalité, tue les révolutions, que l'énergie les sauve; parce que nous

reconnaissons qu'il faut conquérir ce pouvoir politique que la bourgeoisie garde d'une façon jalouse pour le maintien de ses privilèges; parce que, dans une période révolutionnaire où les institutions de la société actuelle devront être fauchées, la *dictature du prolétariat* devra être établie et maintenue jusqu'à ce que, dans le monde affranchi, il n'y ait plus que les citoyens égaux de la société socialiste.

Le manifeste se termine par cette évocation de la répression de mai :

Pour nous, nous revendiquons notre part de responsabilité dans ces actes justiciers qui ont frappé les ennemis du peuple, depuis Clément Thomas et Lecomte jusqu'aux dominicains d'Arcueil, depuis Bonjean jusqu'aux gendarmes de la rue Haxo, depuis Darboy jusqu'à Chaudey.

Nous revendiquons notre part de responsabilité dans les incendies qui détruisaient des formes d'oppression monarchique et bourgeoise en protégeant les combattants.

Comment pourrions-nous feindre la pitié pour les oppresseurs séculaires du peuple, pour les complices de ces hommes qui, depuis trois ans, célèbrent leur triomphe par la fusillade, la transportation, l'écrasement de tous ceux des nôtres qui ont pu échapper au massacre immédiat ?

Nous voyons encore ces assassinats sans fin d'hommes, de femmes, d'enfants; ces égorgements qui faisaient couler à flots le sang du peuple dans les rues, les casernes, les squares, les hôpitaux, les maisons. Nous voyons les blessés ensevelis avec les morts; nous voyons Versailles, Satory, les pontons, le bagne, la Nouvelle-Calédonie. Nous voyons Paris, la France, courbés sous la terreur, l'écrasement continu, l'assassinat en permanence.

Communeux de France, proscrits, unissons nos efforts contre l'ennemi commun; que chacun, dans la mesure de ses forces, fasse son devoir.

Ce manifeste est critiqué à la fois par les bakounistes de la Fédération jurassienne et par les marxistes.

Le *Bulletin* des jurassiens, qui, en vertu de sa conception anarchiste, est contre la conquête du

pouvoir politique et contre la dictature du prolétariat, lui reproche de vouloir « substituer au fait révolutionnaire, expression directe de la volonté du peuple, le décret révolutionnaire émanant d'une autorité chargée de gouverner la révolution » et d'aboutir « à la dictature d'un comité de salut public entre les mains duquel la Révolution aura abdicé¹. »

Par contre, Frédéric Engels reproche aux blanquistes de ne pas suffisamment s'inspirer des nécessités, de vouloir sauter par-dessus les étapes intermédiaires et les compromis inévitables : « Quelle naïveté enfantine, s'écrie-t-il, de poser son impatience personnelle en argument théorique ! » Engels, d'ailleurs, rend hommage à Vaillant et à ses « indiscutables mérites² ».

En fait, en dépit des réserves d'Engels, le manifeste *Aux communeux* témoigne du rapprochement croissant qui, sous l'influence de Vaillant, s'opère de plus en plus entre le blanquisme et le marxisme.

En 1876, lorsque se réunit à Paris, salle d'Arras, le premier congrès ouvrier, convoqué depuis la Commune, le modérantisme inouï de ses revendications qui ne dépassent pas la coopération, son caractère étroitement corporatif et dépourvu de toute inspiration socialiste, les éloges chaleureux que ne lui ménage pas la presse la plus outrageusement conservatrice, excitent la méfiance et provoquent l'irritation des réfugiés de Londres. Ils reprochent aux congressistes de revenir en arrière, de faire le jeu de la bourgeoisie et de la réaction politique et patronale, et, sous le titre *les Syndicaux et leur congrès*, le groupe *la Commune* publie contre eux un manifeste retentissant :

1. *Bulletin de la Fédération jurassienne*, numéro de juin 1874.

2. ENGELS : « le programme des communards blanquistes », article publié par le *Volkstaat*, organe du Parti social-démocrate allemand (n° 73, dans le recueil intitulé *Articles*, 1871-1876).

Le congrès ouvrier vient de terminer ses séances comme il les avait commencées, au milieu des bravos bourgeois. Journaux de droite et journaux de gauche rivalisent d'éloges. La presse réactionnaire de l'étranger fait chorus; elle s'écrie qu'en France « l'ère des révolutions » est close; que les derniers révolutionnaires sont tombés avec la Commune et que l'avenir appartient à ces ouvriers corrects et doux, pleins de sagesse, qui viennent d'étonner le monde et de charmer la bourgeoisie par leur modération, leur éloquence et leur soumission.

Dans la ville de la révolution, cinq ans après la lutte de la Commune, sur la tombe des massacrés, devant le bain de Nouméa, devant les prisons pleines, il semble monstrueux que des hommes aient pu se trouver, osant prendre le caractère de représentants du prolétariat, pour venir en son nom faire amende honorable à la bourgeoisie, abjurer la révolution, renier la Commune. Ces hommes se sont rencontrés : ce sont les *syndicaux*, et ils viennent de tenir leur congrès...

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils datent, ces étireurs de formules filandreuses, embourbés dans les doctrines informes des charlatans économistes et qui se croient grands hommes parce que, comme leurs modèles, ils couvrent le vide de leurs idées du galimatias de leurs discours. Nous les connaissons, nous les avons déjà vus à l'œuvre, alors qu'après la Commune, comme des crapauds après l'orage, ils émergeaient de tous les points de l'horizon et, libres par leur insignifiance, préludaient dans leurs réunions syndicales aux prouesses du congrès.

Nous connaissons la race, vieille comme la trahison, et, à défaut de leurs hauts faits, ceux de leurs aînés¹ suffiraient à nous avertir. Même langage, mêmes théories, même politique, c'est-à-dire même hypocrisie : c'est à ne pas distinguer les syndicaux de formation versaillaise des internationaux de formation impériale. Ils suivent la même voie; iront-ils jusqu'au bout ? Les verrons-nous, eux aussi, marcher au massacre de ceux

1. Il ne s'agit ici que de la partie dite française de l'Internationale, la seule qui ait mérité la honte de ce rapprochement; il s'agit de ces internationaux qui surent être agréables à l'Empire comme les syndicaux à Versailles. (*Note des auteurs du manifeste.*)

dont ils auraient su se faire des électeurs, et aboutir, comme les Tolain et les Héligon, dans les régions hautes et basses de la police versaillaise ?

Nous parlons des habiles, des meneurs, non de ceux qu'ils calomnient en prétendant les représenter; nous ne parlons même pas de quelques entraînés, qui, intimidés, n'ont pas su protester, mais qui sauront se retrouver...

Pous nous, Communeux, nous n'avons qu'à nous féliciter de ce que ces hommes aient ainsi produit au grand jour leurs idées réactionnaires. Par là même, ils ont cessé d'être un danger. Ils pourront trouver quelques complices, ils ne trouveront ni dupes, ni partisans dans ce prolétariat qu'ils voudraient arracher à la révolution pour l'égarer à leur suite dans le labyrinthe de leurs vaines réformes et de leurs intrigues...¹

De leur côté, les réfugiés de la Commune, adhérents à la Fédération jurassienne, apprécient le congrès ouvrier de Paris dans les termes suivants :

Quand on se dit qu'il y a eu des congrès de l'Internationale dont les débats ont retenti dans le monde entier et où les questions sociales ont été étudiées, qu'à un congrès de l'Internationale a jadis assisté l'élite du prolétariat parisien et qu'on voit maintenant patauger à l'aveugle les parleurs du congrès de la rue d'Arras, on est forcé de s'avouer que la réaction a bien fait son œuvre, qu'en écrasant l'insurrection du 18 mars elle a véritablement décapité le prolétariat français et qu'il faudra plusieurs années encore avant que les ouvriers du Paris actuel arrivent à comprendre la question sociale et à juger la situation de leur classe comme le faisaient les ouvriers socialistes de la fin de l'Empire... Néanmoins, le congrès de Paris reste un fait important et réjouissant, non certes à cause des choses qui s'y sont dites (car à ce point de vue là il n'a rien ou presque rien produit de bon), mais parce qu'en lui-même et

1. Tandis que le manifeste *Aux Communeux* portait les signatures de tous les membres adhérents, le manifeste contre les *Syndicaux* est signé seulement : « la Commune révolutionnaire » et porte la mention : Imprimerie E.-J. Carlier, 14, rue de l'Escalier, Bruxelles.

indépendamment de tout le reste, le fait seul d'avoir réuni des ouvriers en congrès à Paris est une bonne chose¹.

Lors de la crise politique du Seize Mai, à la veille des élections législatives générales du 14 octobre 1877, Pindy et un certain nombre de réfugiés adressent aux travailleurs français un manifeste dont voici les principaux passages :

Le gouvernement des curés et des ducs vous a rendu la parole, et vous croyez devoir vous en servir; soit, vous renverrez à la Chambre les 363... Que feront, en les supposant énergiques (ce qui n'est pas le cas), les députés que vous aurez élus ?

L'histoire, que vos pères ont bâti avec leurs os, avec leur chair, avec leur sang, va vous répondre.

En 1789, qu'eût fait l'Assemblée nationale en présence des mercenaires de la cour ? Rien, si le peuple du 14 juillet n'avait pas pris la Bastille.

En 1792, qu'eût fait l'Assemblée législative, pourtant républicaine, en présence des Suisses de la royauté ? Rien, si le peuple n'avait pas fait le 10 août.

En 1793, qu'eût fait la Convention contre l'étranger du dehors et l'étranger du dedans, si le peuple, toujours admirable, ne s'était installé en permanence, une partie à la frontière, une autre à la barre pour lui dicter ses votes ? Rien.

En 1848, nous avons eu la République. Qui l'a faite ? Le peuple de février. Qui l'a laissée agonisante sous le talon de Bonaparte ? L'Assemblée nationale.

Que fera, en novembre 1877, l'Assemblée des 363 ? Rien...

Songez que, parmi ceux que vous porteriez au pouvoir, il est des hommes que nos pères y ont placés en 1848, et ces hommes ont fait fusiller vos pères.

N'oubliez pas que parmi ces hommes que vous installeriez au gouvernement, il en est que vos frères y ont envoyés en 1870, et ces hommes ont fait ou laissé massacrer vos frères en 1871; et jusqu'ici il a été impossible de leur faire amnistier ceux qui y ont échappé et qui gémissent en Nouvelle-Calédonie ou ailleurs.

Souvenez-vous enfin qu'à eux tous on a donné à gar-

1. *Bulletin de la Fédération jurassienne*, 15 octobre 1876.

der plusieurs Républiques et que ces Républiques sont mortes dans leurs mains. Va-t-on leur en confier une nouvelle ?...

Non, si les barricades dressent leurs pavés sur les places publiques, si elles sont victorieuses, il ne faut pas qu'il en sorte des gouvernants, mais un principe. Pas d'hommes, mais la Commune...

La presse réactionnaire reproduit et commente ce manifeste. « Après Thiers, Gambetta; après Gambetta, Pindy. Après la République bourgeoise, la République furieuse, la République incendiaire », écrit M. Emile Blavet dans le *Gaulois*.

Certains journaux radicaux, insinuant que ce manifeste pourrait bien avoir une origine policière, ses auteurs le confirment par une nouvelle déclaration suivie de leurs signatures et d'un post-scriptum :

JEALLOT, ex-officier de la Commune de Paris; FERRÉ, tapissier; DUMANTHERAY, lampiste; Charles ALERINI, ex-membre de la Commune de Marseille; L. PINDY, ex-membre de la Commune de Paris, secrétaire-correspondant.

P.-S. — Si nous étalons ainsi nos anciens titres, ce n'est pas, croyez-le, par vaine gloriole, mais pour fermer la bouche à ceux qui seraient capables de nous faire passer pour des bonapartistes.

Un dernier manifeste émane d'un certain nombre de proscrits de Londres. Mais celui-ci est rédigé, non par le groupement blanquiste, *la Commune*, mais par divers anciens membres ou militants de la Commune de Paris, qui se sont mis d'accord pour l'élaborer, notamment Antoine Arnaud, Barrois, Boursier, Johannard, Langevin, Lissagaray, Charles Longuet, Oudet, Theisz, Wolffers, etc. Il est adressé au congrès ouvrier qui se réunit à Marseille, du 23 au 30 octobre 1879 et d'où doit sortir

précisément l'organisation du Parti ouvrier français. Il débute par un historique de l'action socialiste en France jusqu'à la Commune et continue en ces termes :

Le mouvement de la Commune offre encore bien des caractères des mouvements antérieurs. Cette révolution, imposée au peuple, à l'heure la moins propice, par les ennemis de son émancipation, est encore dans ses détails une mise en œuvre de circonstances, une improvisation.

Considérée dans son ensemble et dans son idée, elle n'en constitue pas moins un fait historique d'une immense portée. C'est l'avènement de la classe ouvrière au pouvoir politique. La victoire ou la défaite n'y changera rien. Chacun sait aujourd'hui que pour s'affranchir le prolétariat ne doit pas seulement mettre la main sur l'organisme politique bourgeois, expression de la servitude économique, mais aussi le transformer de fond en comble.

Au point de vue bourgeois, celui du *statu quo* économique et de la subordination éternelle de la masse, il n'y eut donc jamais, il faut le reconnaître, d'insurrection plus criminelle. Au point de vue où vous vous placerez, citoyens délégués, il n'y en eut jamais de plus légitime. Et remarquez-le bien, personne ne s'y trompe : dans le monde entier, les prolétaires ont acclamé la Commune et les privilégiés l'ont maudite.

Le manifeste insiste ensuite sur l'idée — commune au marxisme et au blanquisme — de la conquête du pouvoir politique par le prolétariat. Et qui dit conquête du pouvoir politique dit, par là même, action politique sous ses diverses formes, action électorale, conquête des municipalités, représentation directe de la classe ouvrière dans les assemblées électives. L'affranchissement du prolétariat ne saurait être l'œuvre d'une assemblée parlementaire ; mais la propagande qui part de la tribune des Chambres a une répercussion considérable :

Lorsque quelques-uns des nôtres seront parvenus, à travers quels obstacles, à entrer au Parlement, comme

par une brèche, qu'ils n'oublient jamais qu'il n'est dans la nature d'aucune assemblée centraliste, Sénat, Chambre ou Convention, de nous affranchir.

Nous n'allons pas croire que quelques ouvriers, qu'un petit noyau socialiste aura jamais la puissance d'ébranler la majorité bourgeoise dont les intérêts nous sont hostiles. Mais ne méconnaissons pas non plus l'immense service que quelques défenseurs convaincus, énergiques, instruits, éloquents même, pourraient rendre au socialisme. Du haut de la tribune nationale, leur voix aurait un écho, leur propagande un retentissement que vingt congrès ouvriers ne nous donneraient pas.

Vous savez, d'ailleurs, ce qui vient de se passer en Allemagne. Du haut de la tribune du Reichstag, les socialistes allemands — ils étaient deux au début — ont fait la critique de l'ordre capitaliste et gouvernemental, avec une autorité, une puissance, qui, en peu de temps, ont décuplé les forces de leur parti...

Nous avons tenu à donner d'assez longs fragments de ces divers manifestes élaborés, de 1871 à 1879, par différents groupes de proscrits. Car, d'une part, ils sont aujourd'hui à peu près complètement introuvables; d'autre part, ils ne sont pas sans intérêt au point de vue de l'évolution des idées socialistes au lendemain de la Commune.

L'amnistie

LA répression de l'insurrection parisienne a été si monstrueuse de férocité et de sauvagerie, si sanglante, que, dès que le calme est revenu dans la capitale, dès que les esprits commencent à se ressaisir, l'idée d'une amnistie s'impose à tous.

La classe ouvrière est cruellement décimée, amputée de ses guides les plus sûrs et les plus dévoués; les divers éléments qui, au moment de la Commune, représentaient le socialisme dans ses tendances variées, sont dispersés ou broyés. Pour l'heure, les travailleurs parisiens se rallient au radicalisme, qui en est à sa période de ferveur démocratique et qui mène la bataille républicaine contre les Thiers, les Mac-Mahon et les tenants de l'Ordre moral.

Voulant, de son côté, s'appuyer alors sur la classe ouvrière, le Parti radical épouse la cause de l'amnistie, et lors de la retentissante élection du 27, avril 1873, Barodet, qui, contre Rémusat, ministre des Affaires étrangères de Thiers, est le porte-drapeau du radicalisme, réclame dans son programme « l'amnistie et la levée de l'état de siège ».

La première proposition d'amnistie est celle que fait, quelques jours avant la séparation de l'Assemblée nationale, au cours de la séance du 20 décembre 1875, Alfred Naquet, député radical intransigent du Vaucluse. La commission dite des grâces — celle que le député Dionys Ordinaire avait flétrie du nom de « commission d'assassins » — venait de soumettre à l'Assemblée son rapport

relatif aux condamnations prononcées à l'occasion de la Commune : il en résultait qu'au 1^{er} juillet 1875 il y avait encore, en dépit de quelques grâces, 3.609 déportés, 233 hommes et 7 femmes condamnés aux travaux forcés, 1.647 personnes condamnées à des peines de réclusion ou d'emprisonnement et se trouvant en France. Soit un total de 5.496 condamnés. Alfred Naquet se lève alors et propose l'amnistie. L'émoi causé par son initiative est général. A la veille des élections, la gauche républicaine craint que l'adoption d'une telle proposition déchaîne contre elle les inquiétudes et les peurs de la France rurale. Mal soutenu par l'extrême gauche, qui trouve prématurée l'initiative du député de Vaucluse, violemment interrompu par les réacteurs du centre et de la droite, Naquet éprouve la plus grande peine à se faire entendre. A mains levées, au milieu d'applaudissements, la proposition est, sur la demande de Langlois, repoussée par la question préalable.

Lors des élections législatives du 20 février 1876, plusieurs candidats radicaux inscrivent l'amnistie dans leur programme. Dans le VI^e arrondissement, où le professeur de droit Emile Acollas — homme courageux, démocrate à tendances socialistes — est candidat contre le colonel Denfert-Rochereau, la campagne pour l'amnistie revêt une ampleur particulière. Le comité d'Accollas compte quelques jeunes hommes ardents qui joueront bientôt un rôle dans la constitution du Parti ouvrier (Gabriel Deville, Victor Marouck, Darrieux, S. Trouessart, Bellefonds, Lemée, etc.), et le programme d'Accollas, en son article premier, revendique l'amnistie en des termes qui, par leur netteté, causent un véritable scandale dans la presse conservatrice :

Amnistie pleine et entière pour toutes les condamnations sans exception, même celles dites de droit commun, prononcées à propos des événements qui se sont produits depuis le 4 septembre sur le territoire français,

avec des moyens d'existence assurés tout d'abord aux amnistiés à leur rentrée en France ¹.

Au lendemain des élections sénatoriales du 30 janvier et des élections législatives du 20 février 1876, une double proposition d'amnistie est formulée : au Sénat par Victor Hugo, Schœlcher, Scheurer-Kestner, Peyrat, etc.; à la Chambre, par le noble et courageux Raspail, alors dans sa quatre-vingt-troisième année, par Lockroy, Clemenceau, Floquet, Georges Périn, Barodet, Louis Blanc, Madiet de Montjau, Naquet, Greppo, Allain-Targé, Spuller, Rouvier, etc. ².

A la Chambre, la proposition est repoussée par 367 voix contre 99, après un débat qui a duré trois séances (16, 17 et 18 mai 1876).

Au Sénat (22 mai), elle est soutenue par Victor Hugo, qui évoque le crime du Deux-Décembre :

A vingt ans d'intervalle — s'écrie-t-il dans sa péroraison — pour deux révoltes, pour le 18 mars et pour le 2 décembre, telles ont été les deux conduites tenues dans les régions du haut desquelles on gouverne : contre une fièvre du peuple, toutes les rigueurs; devant les infamies de l'Empire, l'agenouillement. Contre le peuple, toutes les sévérités; devant l'empereur toutes les bassesses.

Il est temps de faire cesser l'étonnement de la conscience humaine. Il est temps de renoncer à cette honte de deux poids et de deux mesures. Je demande, pour les faits du 18 mars, l'amnistie pleine et entière.

A mains levées, le Sénat rejette l'amnistie.

Pour aider au rejet des propositions d'amnistie, le gouvernement promet que le président de la République usera aussi largement que possible de son droit de grâce en faveur des condamnés considérés comme dignes d'intérêt et que les conseils de

1. Emile Acolas obtient 1.912 suffrages contre 8.879 au colonel Denfert-Rochereau.

2. Rouvier, Spuller, Allain-Targé, etc., sont des amis de Gambetta. Mais Gambetta lui-même, pour ne pas se compromettre, s'est abstenu de signer la proposition.

guerre ne connaîtront plus que des crimes de droit commun. Promesse qui n'est qu'un mensonge. Le 1^{er} mars était parti un nouveau convoi de condamnés de la Commune, embarqués pour Nouméa, et, au moment même où parle Dufaure, de simples fonctionnaires, employés ou officiers subalternes de la Commune, sont encore recherchés et poursuivis¹. Le 17 novembre, Barroy est condamné par le 3^e conseil de guerre à six mois d'emprisonnement pour immixtion sans titre dans une fonction publique. Le 2 décembre, Baron, délégué de la corporation des comptables au congrès ouvrier récemment tenu salle d'Arras, est déféré au 3^e conseil de guerre pour avoir été, au temps de l'insurrection, secrétaire de la délégation de la guerre. « Messieurs les membres du conseil, déclare le colonel président, remarqueront que l'accusé est toujours dans les mêmes sentiments qu'en 1871, puisque nous l'avons vu, il y a peu de temps, participer au congrès ouvrier ». Ainsi pour ce galonné, un congrès corporatif, une réunion d'associations ouvrières, discutant des questions économiques avec le modérantisme et la sagesse qui ont caractérisé le congrès d'octobre 1876, est assimilable à une insurrection. Baron s'entend condamner à la déportation.

Le débat reprend en février 1879. Un projet d'amnistie partielle est alors soutenu par Le Royer, garde des sceaux dans le cabinet Waddington; l'amnistie totale est défendue par Naquet, Clemenceau et Louis Blanc; Ribot combat toute amnistie. Le contre-projet Louis Blanc est repoussé par 363 voix contre 105; le projet du gouvernement et de la commission, comportant une amnistie limitée, est adopté par 345 voix contre 104. Il devient la loi du 3 mars 1879, dont l'article premier est ainsi conçu :

1. Le 10 octobre, François-Xavier Raspail était condamné à huit mois de prison par la 10^e chambre correctionnelle pour une brochure intitulée *Nécessité de l'amnistie*; l'imprimeur, à un mois.

L'amnistie est accordée à tous les condamnés pour faits relatifs aux insurrections de 1871 et à tous les condamnés pour crimes ou délits relatifs à des faits politiques, qui ont été et seront libérés ou qui ont été et seront graciés par le président de la République dans le délai de trois mois après la promulgation de la présente loi.

Mais cette loi de grâce et d'amnistie partielle ne peut être qu'une loi provisoire. La question demeure ouverte. Dans le pays, l'agitation, la lutte pour l'amnistie continue.

Voici, en effet, que, sur ces entrefaites, le 6 avril, se produisent deux élections législatives complémentaires dans la Loire et dans la Gironde; à l'une et à l'autre est posée, sur la plate-forme de l'amnistie, la candidature du vieux socialiste révolutionnaire Auguste Blanqui, alors détenu à Clairvaux.

A Roanne (première circonscription), elle recueille 1.485 voix.

A Bordeaux, la campagne électorale, menée avec une admirable vigueur, aboutit au succès : au second tour de scrutin, Blanqui l'emporte par 6.801 voix contre 5.312 voix données à M. André Lavertujon, personnalité opportuniste brillante, ami personnel de Gambetta et rédacteur en chef du journal *la Gironde*.

Impossible de se méprendre sur le sens et la portée d'une telle élection. Dans son *Histoire de France, contemporaine*, M. Gabriel Hanotaux écrit :

Lavertujon, Blanqui : aucune opposition n'est plus significative que ces deux noms. « La République du 4 septembre s'est encore faite au profit de la bourgeoisie, disait un des défenseurs de la candidature Blanqui; il est temps que le peuple arrive sur la scène. » Et un autre : « Vous êtes des Versaillais, et nous sommes la Commune »¹.

1. G. HANOTAUX : *Histoire de la France contemporaine*, tome IV, p. 462.

La Chambre a beau invalider le nouvel élu de Bordeaux. Sa mise en liberté s'impose; le gouvernement ne la saurait plus longtemps refuser à l'opinion; le 11 juin, *l'Enfermé* sort de Clairvaux.

L'élan est donné et plusieurs élections se suivent, faites au nom de l'amnistie.

Dans le quartier de Javel, Alphonse Humbert, qui, pour sa collaboration au *Père Duchêne* sous la Commune, avait été condamné aux travaux forcés et venait de bénéficier d'une mesure gracieuse, mais demeurait inéligible, est élu par 685 voix contre 610 à M. Hector Depasse, candidat du gouvernement, du *Temps* et de la *République française* (12 octobre 1879).

A Lyon, le socialiste Garel, « amnistié », est élu conseiller municipal à une élection partielle (26 octobre 1879).

Le 3 avril 1880, une manifestation, à laquelle se rendent plusieurs centaines de citoyens, a lieu au Père-Lachaise, sur la tombe de Gustave Flourens.

Le 23 mai, sur l'initiative de Guesde et des journaux *l'Égalité* et *le Citoyen*, a lieu la première manifestation au Père-Lachaise, au Mur, en commémoration de la Semaine sanglante.

Le 30 mai, une élection législative complémentaire ayant lieu à Lyon, les socialistes et partisans de l'amnistie se groupent sur le nom de Blanqui, qui réunit 7.657 suffrages et à qui il ne manque que quelques voix pour être élu.

Le 13 juin enfin, le quartier du Père-Lachaise étant appelé à élire un conseiller municipal, le Parti ouvrier, sorti, depuis quelques mois à peine, du congrès de Marseille, présente la candidature de Louis Trinquet, ouvrier cordonnier, élu membre de la Commune pour le XX^e arrondissement lors des élections complémentaires du 16 avril et condamné aux travaux forcés à perpétuité. A cette candidature posée comme affirmation vigoureuse de la nécessité de l'amnistie, les opportunistes opposent celle de M. Letalle. Vainement, Gambetta, député de la

circonscription et alors président de la Chambre, vient-il en personne, dans une réunion, appuyer la candidature de son protégé. Le « bagnard » Trinquet triomphe, au second tour de scrutin, par 2.358 suffrages contre 1.897 à Letalle. Et le poète Clovis Hugues — lui-même condamné à cinq années d'emprisonnement pour sa participation à la Commune de Marseille — s'écrie :

...Puisqu'après l'horrible lutte,
Les frères aînés des héros,
Transformés en joueurs de flûte,
Ont fait une escorte aux bourreaux ;
Puisque les tribuns pulmoniques
Ont serré dans leurs bras cyniques
Ceux qui nous adossaient aux murs,
Nous ferons dans les airs sonores
Flotter l'aile des métaphores
Devant les forçats grands et purs.

Et maintenant, Trinquet, relève
Ton front par les vents outragé !
Nous avons déposé le glaive,
Mais les maîtres n'ont pas changé.
Tu nous guideras vers les cimes,
Toi qui sus dénoncer leurs crimes
Sans avoir peur qu'on te brisât !
Toi qui peux, d'une main hardie,
Souffleter leur palinodie
Avec tes sabots de forçat !...

Gambetta, qui, jusqu'alors, a tergiversé sur la question de l'amnistie et le ministère qui, six mois plus tôt, s'opposait à l'amnistie plénière¹, la proposent maintenant. Le tribun tricolore, qui a compris la leçon que lui ont durement infligée ses électeurs du XX^e arrondissement, quitte même le fauteuil présidentiel pour le soutenir devant la Chambre. Par 312 voix contre 116, elle est votée à la Chambre. Huit jours après, malgré l'opposition

1. Ministère de Freycinet.

du jésuite Jules Simon, elle est ratifiée par le Sénat. La loi est promulguée le 11 juillet 1880.

Les proscrits et condamnés reprennent aussitôt leur place de combat.

Jean-Baptiste Clément, S. Dereure, Benoît Malon, Allemane, Joffrin, Demay, Martelet, etc., adhèrent au Parti ouvrier, fondé depuis quelques mois.

Eudes, Granger, Edouard Vaillant, Albert Goullé, Breuillé, Constant Martin, etc., s'efforcent de continuer la tradition blanquiste et organisent le Comité révolutionnaire central.

Henri Rochefort fonde *l'Intransigeant* en 1880; Blanqui, *Ni Dieu ni Maître*, en 1880; Lissagaray, *la Bataille* en 1882; Vallès, *le Cri du Peuple* en 1883.

Camélinat entre à la Chambre en 1885 comme socialiste révolutionnaire.

Depuis 1879-1880, le socialisme — que Thiers et les massacreurs versaillais croyaient avoir à jamais enfoui au Père-Lachaise — est revenu à la vie et poursuit sa mission historique.

APPENDICE

OUVRAGES SUR LA COMMUNE PUBLIÉS PAR LES PROSCRITS

Nous n'entendons pas donner ici une bibliographie, même approximative, des livres, extrêmement nombreux, consacrés à l'insurrection ouvrière de 1871, ni même la bibliographie des ouvrages écrits par les anciens membres ou combattants de la Commune, mais seulement — conformément au sujet très limité traité dans cette brochure — l'indication, aussi exacte que possible, des publications dues aux proscrits :

ANDRIEU (J.) : *la Commune de Paris* (article paru dans *Fortnightly Review*, Londres, 1871).

ARNOULD (Arthur) : *Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris* (Bruxelles, 1878); — articles sur la Commune publiés dans le journal *la Liberté* (Bruxelles, 1873).

B... (Victorine) : *Souvenirs d'une morte vivante*, avec préface de Lucien Descaves (Paris, 1909).

BERGERET (J.) : *le 18 Mars*, publication hebdomadaire (Londres, 1871).

BESLAY (Charles) : *Mes Souvenirs* (Neuchâtel, 1873); *la Vérité sur la Commune* (Neuchâtel, 1877).

CLARIS (A.) : *la Proscription française en Suisse* (Genève, 1872).

CLÉMENTINE (Adolphe) : *l'Antagonisme social* (Neuchâtel, 1871).

ESBŒUFS (V. d') : *la Vérité sur le gouvernement de la Défense nationale, le Coin du voile* (Genève, 1871).

GAMBON (Ferdinand) : *la Dernière Révolution* (Genève, 1871)¹.

GROMIER (Marc-Amédée) : *Journal d'un vaincu*, recueilli par Pierre de Lano (Paris, 1892).

GUESDE (Jules) : *le Livre rouge de la justice rurale* (Genève, 1871)².

JOURDE : *Souvenirs d'un membre de la Commune* (Bruxelles, 1877).

LEFRANÇAIS (Gustave) : *Etude sur le mouvement communaliste* (Neuchâtel, 1871); — *Souvenirs d'un révolutionnaire*, qui parurent d'abord en feuilleton dans *le Cri du Peuple* en 1886, puis en un volume édité à Bruxelles (1902) par la Bibliothèque des *Temps nouveaux* et précédé d'une préface de Lucien Descaves.

LÉO (André) : *la Guerre sociale* (Neuchâtel, 1871).

LISSAGARAY : *les Huit journées de mai derrière les barricades* (Bruxelles, 1871); — *la Vision de Versailles* (Londres, 1874); — *Histoire de la Commune* (Bruxelles, 1878); *l'Histoire*, remaniée et complétée, a été rééditée en 1896 chez l'éditeur Dentu; une troisième édition a paru en 1929.

MALON (Benoît) : *la Troisième Défaite du prolétariat français* (Neuchâtel, 1871).

MONTEIL (Edgard) : *Souvenirs de la Commune* (Paris, 1883).

1. Cette brochure signée seulement L. B., avait été attribuée par la presse conservatrice à Louis Blanc. L'ancien socialiste de 1848 qui, sous la Commune, avait pris parti pour Versailles contre Paris, protesta par une lettre adressée au *Journal officiel* (19 août 1871) et où il disait : « Je dénonce, dans la publication dont il s'agit, une manœuvre infâme dont le but est de me faire passer, aux yeux de ceux qui ne me connaissent pas, pour l'apologiste d'une insurrection que j'ai toujours réprouvée et de crimes qui me font horreur. » Gambon revendiqua immédiatement la paternité de la brochure et expliqua qu'en raison des circonstances il l'avait d'abord signée des initiales de sa mère.

2. Outre le *Livre rouge de la justice rurale*, Jules Guesde a consacré à la Commune de nombreux articles parus dans *l'Égalité*, *la Révolution française*, *la Zukunft*, *le Socialiste* et dont quelques-uns sont réunis dans le volume *Çà et là* (Paris, Rivière, édit., 1914).

- POURVILLE** (dit **BLANCHET**) : *Causes de la défaite de la Commune de Paris* (Genève, 1872).
- RECLUS** (Elie) : *la Commune au jour le jour* (Paris, 1908).
- RENARD** (Georges) : *Mes Souvenirs, la Guerre, la Commune* (écrit posthume publié par la revue *la Révolution de 1848*, numéros 136-138, année 1930).
- ROCHEFORT** (Henri) : *Un Coin du voile* (New-York et Londres, 1874).
- TABARAUD** : *les Hommes de Versailles* (Genève, 1871); — *Une Voix de l'exil* (Bruxelles, 1874); — *Un Témoin à la barre* (Bruxelles, 1878).
- VALLÈS** (Jules) : *l'Insurgé* (Paris, 1887).
- VÉSINIER** (Pierre) : *Comment a péri la Commune* (Paris, 1892).
- VERMERSCH** (Eugène) : *les Incendiaires*, poème (Londres, 1872).
- VIILLAUME** (Maxime) : « Six heures à la cour martiale du Luxembourg », article paru dans la *Liberté* (Bruxelles, 1873); — « La Bataille de Mai », article paru dans le *Qui vive?* (Londres, 1871); — *Mes Cahiers rouges*, dix cahiers, avec préface de Lucien Descaves (1908-14).
- VIILLAUME** (Maxime), **BELLENGER**, **MASSENET DE MARANCOUR** : *Hommes et choses du temps de la Commune* (Genève, 1871).
- WOŁOWSKI** : *Dombrowski et Versailles*. (Genève, 1871).